



Licenciement pour faute lourde

Par **Leo93360**, le **10/06/2011** à **14:43**

Bonjour,rrnJe viens d'être convoquer par mon employeur ce 10/06/2011, qui m'informe que 4 collaborateurs ont écrit des attestations contre moi pour attouchement sexuel et harcèlement sexuel. rnDe ce fait mon employeur, m'a laissé deux solutions, à savoir donner ma démission, ou mise à pieds conservatoire en vue d'une plainte à mon econtre.rnChose que j'ai refusé, et donc mon employeur m'a demandé de lui remettre tous mes outils de fonctionnement dans l'entreprise (boite mail, clés), et de soi-disant de me licencier pour abandon de poste.rnrnLes faits :rnDepuis début Avril, j'ai contacté ma direction régionale pour lui faire part de mon souhait de quitter l'entreprise (un grand groupe du bâtiment), et a acceptée verbalement mon départ pour le 30/06 en absence injustifiée à partir de cette date.rnEn début de semaine, après un accrochage anodin avec une de mes collaboratrices (je suis son supérieur), celle-ci à décider de porter plainte contre moi (j'ignore le motif).rnLes choses s'étends envenimés, des attestations érronnées ont été transmises à ma DRH, par pure vengeance de trois autres collaborateurs.rnQue dois-je faire dans les heures qui viennent, la procédure à t'elle été respectée par mon employeur?rnMerci de votre réponse, je suis au fond du gouffre.

Par **Cornil**, le **12/06/2011** à **00:19**

bonsoir léornrnL'employeur peut te licencier pour faute grave suite aux accusations portées contre toi (dont il doit apporter la preuve) mais par pour "abandon de poste" sauf si spontanément tu ne présentes plus au travail. rnIl convient donc, pour le moment, que tu te présentes à ton poste de travail et nn'en repars qu'avec un écrit de l'employeur , quitte à ce que cet écrit indique une "mise à pied conservatoire" .rnA défaut, si l'on t' interdit l'accès à ton poste de travail, sans te donner cet écrit, il serait bon de prévoir un témoin qui puisse en attester (huissier serait le must, mais frais ... sinon n'imorte qui, de préférence ami, mais pas

un proche familial) .rnC'est tout ce que je peux te dire pour l'instant.rnBon courage et bonne chance.rnPS: n'espère pas avoir une nouvelle réponse de ma part dans la semaine qui vient, je pars en voyage ce dimanche matin.